

La REVUE CEDRES-ETUDES publie dorénavant une « séries gestion », annuellement, en français et en anglais après évaluation, les résultats de différents travaux de recherche sous forme d'articles en gestion proposés par des auteurs appartenant ou non au CEDRES.

Avant toute soumission d'articles à la REVUE CEDRES-ETUDES, les auteurs sont invités à prendre connaissance des « recommandations aux auteurs » (téléchargeable sur [www.cedres.bf](http://www.cedres.bf)).

Les articles de cette revue sont publiés sous la responsabilité de la direction du CEDRES. Toutefois, les opinions qui y sont exprimées sont celles des auteurs.

En règle générale, le choix définitif des articles publiables dans la REVUE CEDRES-ETUDES est approuvé par le CEDRES après des commentaires favorables d'au moins deux (sur trois en générale) instructeurs et approbation du Comité Scientifique.

La plupart des numéros précédents (64 numéros en économie et cinq numéros en gestion) sont disponibles en version électronique sur le site web du CEDRES [www.cedres.bf](http://www.cedres.bf)

La REVUE CEDRES-ETUDES est disponible au siège du CEDRES à l'Université de Ouagadougou dans toutes les grandes librairies du Burkina Faso et aussi à travers le site web : [www.cedres.bf](http://www.cedres.bf)

## **DIRECTEUR DE PUBLICATION**

Pr Idrissa M. OUEDRAOGO, Université Ouaga 2

## **COMITE EDITORIAL**

Pr Pam ZAHONOGO, UO2 Editeur en Chef

Pr Serge Auguste Balibé BAYALA, Université Ouaga 2

Pr Augustin ANASSE, Université Alassane OUATTARA, Bouaké (gest)

Pr Mady KOANDA, Université Ouaga 2

Pr Mamadou TOE, Université Ouaga 2

Pr Bertrand SOGBOSSI BOCCO, Université d'Abomey Calavi

Pr Fatou DIOP/SALL, Université Cheikh Anta Diop

Pr Florent SONGNABA, Université Ouaga 2

Pr Raphaël NKAKLEU, Université de Douala

## **SECRETARIAT D'EDITION**

Dr Samuel Tambi KABORE, UO2

Dr Robert OUEDRAOGO, UO2

Dr Jean Pierre SAWADOGO, UO2

Dr Kassoum ZERBO, Université Ouaga 2

## **COMITE SCIENTIFIQUE DE LA REVUE**

Pr Geneviève CAUSSE, Université Paris Est

Pr Ababacar M'BENGUE, Université de Reims

Pr Serge Auguste Balibé BAYALA, Université Ouaga 2

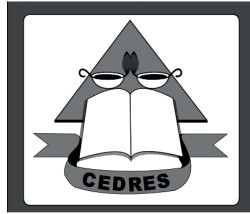
Pr Idrissa OUEDRAOGO, Université Ouaga 2

Pr Bertrand SOGBOSSI BOCCO, Université d'Abomey Calavi

Pr Bachirou TIDJANI, Université Cheikh Anta Diop

Pr Pam ZAHONOGO, Université Ouaga 2

Centre d'Etudes, de Documentation et de Recherche Economiques et Sociales (CEDRES)



[www.cedres.bf](http://www.cedres.bf)

# **REVUE CEDRES-ETUDES**

Revue Economique et Sociale Africaine

## **REVUE CEDRES-ETUDES N°06**

**Séries sciences de Gestion**

*SEMESTRE 1 & 2 - 2018*

**Du Tableau financier des ressources et des emplois  
(TAFIRE) au Tableau des flux de trésorerie (TFT)  
dans le SYSCOHADA :**

*évolution du contenu informationnel ou effet de mode ?*

Dr Maxime Chanhoun  
Université d'Abomey-Calavi (Bénin)  
E-mail : [chanhounm@yahoo.fr](mailto:chanhounm@yahoo.fr)

## Résumé

Avec l'adoption du Syscoahada révisé et en particulier du Tableau des flux de trésorerie (TFT) à la place du Tableau financier des ressources et des emplois (TAFIRE), nous avons essayé, par cette recherche, d'en comprendre les ressorts. Ce changement se justifierait par la complexité du TAFIRE et la nécessité de satisfaire les besoins permanents d'informations sur la trésorerie des dirigeants d'entreprise. Pour mener à bien notre étude, nous avons adopté une posture interprétativiste, à la lumière d'un corpus théorique constitué de la théorie des parties prenantes (Freman, 1984), de la théorie positive de la comptabilité (Watts et Zimmerman, 1986, 1990) et de la théorie néo-institutionnelle (DiMaggio et Powell, 1983, 1991). Ainsi, à la suite d'une étude documentaire, cinq cent quarante quatre (544) dirigeants d'entreprise ont été interrogés durant les dix (10) premiers mois de l'année 2018. Les résultats de l'étude effectuée révèlent que le TAFIRE est, majoritairement, perçu simple, que les besoins informationnels des dirigeants d'entreprise sont multiples et que cette adoption semble relever de formes d'isomorphisme coercitif, normatif et mimétique en référence aux normes comptables internationales.

**Mots-clés :** Syscoahada révisé – Besoins informationnels - TAFIRE - TFT

## Abstract

The adoption of “*Syscoahada Reviewed*” combined with the one of Cash Flow Statement (*TFT*) in particular as an alternative of Resources and Utilities Financial Statement (*TAFIRE*), helps us through the current research work to understand the outstanding of its implementation. This change seems to justify the complexity of the *TAFIRE*'s implementation and the regular information gap to cover in financial or treasury field, useful for business managers. In the vein to reach the goals of this study, an interpretative approach, with a theoretical corpus consisting of stakeholder theory (Freman R. E., 1984), positive accounting theory (Watts and Zimmerman, 1986, 1990) and neo-institutional theory (DiMaggio and Powell, 1983, 1991) were used. Thus and based on existing documentary available in the domain, five hundred and forty four (544) business managers were interviewed during the first ten (10) months of year 2018. The results of the study show that the needed information by business managers are manifold and that this seems to be a form of coercive isomorphism, normative and mimetic in reference to international accounting standards.

**Keywords:** *Syscoahada Reviewed* – Information needs – *TAFIRE* - *TFT*.

## Introduction

« La comptabilité est fortement marquée du sceau de la contingence ; l'évolution de son environnement retentit sur ses objectifs et ses méthodes ; le passage d'un plan à l'autre en offre une belle illustration » (Gouadain et Wade, 2009, p. 1308). En un peu plus d'une trentaine d'années, l'espace communautaire de l'OHADA<sup>1</sup> a enregistré plusieurs plans comptables d'entreprises (Plan OCAM<sup>2</sup>, SYSCOA<sup>3</sup>, SYSCOAHADA<sup>4</sup>, SYSCOAHADA révisé), du fait d'une évolution de la réalité économique et aussi de diverses autres influences (Causse, 1999).

Par ailleurs, l'adoption du Syscohada révisé a été précédée d'une forte communication destinée à expliquer le bien-fondé du changement envisagé et recueillir des avis et recommandations sur les points à corriger ou à faire évoluer. Toutes les catégories de producteurs et utilisateurs de l'information comptable et financière (ICF) ont été mises à contribution dans l'espace communautaire. Entre autres et en particulier, l'un des principaux axes de la communication entretenue a consisté à essayer de faire passer l'idée de la complexité d'un des états financiers du Syscohada (le TAFIRE) et la nécessité de satisfaire prioritairement les besoins quotidiens d'informations relatives à la trésorerie des dirigeants d'entreprise.

Au Bénin, ces entreprises sont classées par la Direction Générale des Impôts<sup>5</sup> (DGI) en quatre catégories (grande, moyenne, petite et micro) sur la base de leur chiffre d'affaires annuel hors taxes (CAHT). Les micro et petites entreprises sont regroupées dans un même centre de traitement des impôts et relèvent du système minimal de trésorerie avec des obligations comptables sommaires. Quant aux grandes et moyennes entreprises, elles relèvent du système normal et doivent présenter un jeu complet d'états financiers (bilan, compte de résultat, tableau des flux de trésorerie et notes annexes).

Dans le cadre de cette recherche, nous empruntons une posture épistémologique interprétativiste pour comprendre les motivations réelles ou sous-jacentes de l'adoption du TFT par le Syscohada révisé.

A cet effet, dans un premier temps nous justifions notre problématique de recherche (1) avant de présenter les ressorts théoriques (2) qui servent d'éclairage à l'étude effectuée. Ensuite, la méthodologie adoptée (3) est décrite et enfin, nous présentons et discutons les résultats obtenus (4).

## 1. Justification de la problématique

Destinés à rendre compte de la situation de l'entité dans toutes ses principales articulations et sous divers aspects, particulièrement de ses résultats, de sa structure financière et de son patrimoine, les états financiers retenus par le Syscohada révisé, à l'instar des standards internationaux, sont le bilan, le compte de résultat, le tableau des flux de trésorerie (TFT) et les notes annexes. Ces états financiers sont à usage interne ou externe à l'entité et

---

<sup>1</sup> Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires.

<sup>2</sup> Organisation commune africaine et malgache.

<sup>3</sup> Système comptable ouest-africain.

<sup>4</sup> Système comptable de l'OHADA.

<sup>5</sup> Note de service N° 010/MFE/DC/SGM/DGI du 9 janvier 2017.

font l'objet d'une communication organisée ou libre conformément aux besoins des parties prenantes. « *La communication comptable est constituée des données jugées les plus adéquates pour récréer la réalité de l'entreprise afin d'influencer, éventuellement, les choix et les actions d'un récepteur* » (Michaïlesco C., 2009, p. 1219).

Les deux premiers états financiers (bilan et compte de résultat) fournissent respectivement des cadres formels de présentation et d'appréciation de la situation patrimoniale et des flux globaux d'activité. Le troisième état financier, le tableau des flux de trésorerie, remplace l'ancien tableau financier des ressources et des emplois (TAFIRE) et retrace les mouvements « entrée » ou « sortie » de liquidités de l'exercice. Quant aux notes annexes, elles fournissent des éclairages nécessaires à la compréhension qualitative et quantitative des trois premiers états financiers.

Par ailleurs, le nouveau référentiel comptable<sup>6</sup>, adopté le 26 janvier 2017 par la 43<sup>ème</sup> session du Conseil des Ministres de l'OHADA, tient compte des observations et apports des professionnels et autres utilisateurs des états financiers de l'espace communautaire, ainsi que de l'évolution de la normalisation internationale. Il est destiné à répondre aux attentes des professionnels comptables et des décideurs (Sambe et Diallo, 2017) avec, entre autres, comme réponse importante auxdites attentes, l'apparition du tableau des flux de trésorerie, en lieu et place du TAFIRE, dans le but de proposer aux parties prenantes une présentation synthétique des mouvements de trésorerie que connaissent les entités. Pour Hoarau (2009, p. 1325), « *Un tableau de financement ou de flux a pour objet de retracer les besoins financiers nés au cours d'une période donnée et les moyens mis en œuvre pour les couvrir* ».

En effet, il est principalement reproché au TAFIRE sa complexité et le fait qu'il ne facilite pas les prises de décisions rapides et quotidiennes des utilisateurs, particulièrement des dirigeants des petites et moyennes entreprises. Ces derniers, souvent intéressés par la situation relative à la trésorerie de leur entreprise, ne disposeraient pas, avec le TAFIRE, d'un outil pertinent, capable de leur fournir en permanence les informations nécessaires aux prises de décision rapides.

Presque deux décennies plus tôt, les concepteurs du Sycoa<sup>7</sup>, ancien plan comptable de l'UEMOA, dont le contenu a été repris par l'OHADA dans l'Acte uniforme portant organisation et harmonisation des comptabilités des entreprises du 24 mars 2000, énonçaient que le TAFIRE « *permet de compléter la statique comparative des bilans successifs par une analyse dynamique des flux d'un exercice à l'autre ou mieux, sur plusieurs exercices* » (Syscoa, 2000, p. 731). Fondamentalement, on peut comprendre que ce tableau (le TAFIRE) permet de répondre aux besoins des parties prenantes de savoir si, d'un exercice à l'autre, la variation des ressources couvre la variation des emplois.

Sa construction et ses caractéristiques le font apparaître comme un mix du tableau de financement du Plan comptable général (PCG) français et du tableau des flux de trésorerie de l'Ordre des Experts Comptables français. Il comporte deux parties. La première partie ressort les soldes financiers (Capacité d'autofinancement globale : CAFG – Besoin de financement d'exploitation : BFE – Excédent de trésorerie d'exploitation : ETE), tandis que la deuxième partie, qui donne son nom au tableau, traduit les emplois totaux à financer, ainsi que les

---

<sup>6</sup> Acte Uniforme relatif au Droit Comptable et à l'Information Financière – Système Comptable OHADA (AUDCIF - SYSCOHADA).

<sup>7</sup> Système Comptable Ouest Africain.

ressources nettes de financement. La comparaison de ces deux derniers agrégats permet d'obtenir la variation de la trésorerie nette sur la période d'étude.

C'est ce tableau qui ne répondrait plus aux attentes quotidiennes des parties prenantes, particulièrement en matière de formation et d'utilisation de la trésorerie de l'entité, ce qui justifierait le recours au tableau des flux de trésorerie dont la substance est empruntée aux normes internationales (IAS 7).

Le tableau des flux de trésorerie, quant à lui, s'articule autour de cinq points que sont : la trésorerie nette en début d'exercice – les flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles – les flux de trésorerie provenant des opérations d'investissement – les flux de trésorerie provenant des activités de financement – la trésorerie nette en fin de période. Il (le TFT) permet de déterminer la variation de la trésorerie d'une période et constitue un outil d'appréciation de la situation financière de l'entité.

Lorsqu'on prend du recul relativement au changement intervenu, des questionnements sur le choix opéré émergent. S'agit-il uniquement d'une réponse précise à un besoin identifié ou est-ce un alignement déguisé sur les normes comptables internationales ? En effet, selon Capron (2005, p. 6), « *tout système comptable est amené à changer en fonction des attentes et des besoins des acteurs, de leurs rapports de force, de leurs conflits ou de leurs ententes* ».

Dans ces conditions, il est nécessaire de s'interroger sur la pertinence et les motivations du changement intervenu. Il s'agit précisément d'étudier respectivement le contenu informationnel du TAFIRE et du TFT en vue d'apprécier le bien-fondé des justifications qui soutendent l'adoption du TFT. Pour ce faire, nous mobilisons le cadre d'analyse constitué de la théorie des parties prenantes, de la théorie positive de la comptabilité et de la théorie néo-institutionnelle. La théorie des parties prenantes (Freman, 1984) prône la nécessité de prendre en compte les intérêts spécifiques de l'ensemble des acteurs de l'organisation dans toute démarche stratégique. La théorie positive de la comptabilité formulée par Watts et Zimmerman (1986, 1990) se fixe comme objectif d'expliquer et de prédire les choix et les pratiques des comptables et des dirigeants. La théorie néo-institutionnelle (DiMaggio et Powell, 1983, 1991), quant à elle, postule que la recherche d'une légitimité sociale oriente les choix ou les décisions dans les organisations.

## **2. Revue de littérature : un état de l'art**

A la suite d'une brève présentation du cadre conceptuel comptable du Syscohada révisé, de la structuration et du contenu informationnel de TAFIRE et du TFT, nous exposons l'ancrage théorique de l'étude qui intègre la théorie des parties prenantes, la théorie positive de la comptabilité et la théorie néo institutionnelle. Enfin, nous nous intéressons à quelques contributions antérieures susceptibles d'apporter un éclairage à notre recherche.

### **2.1 Les fondements théoriques de l'étude**

L'adoption d'un cadre conceptuel par le Syscoahada révisé (AUDCIF - SYSCOHADA, 2017, p. 72), élément marquant du nouveau référentiel comptable, s'apparente à une appropriation de la démarche conduisant à la production de normes comptables répondant à des objectifs définis au préalable. Ce mode de fonctionnement

déductif s'inspire de celui instauré par le FASB<sup>8</sup> américain et reproduit avec des variantes par plusieurs autres pays et organismes de normalisation comptable, dont l'IASB<sup>9</sup> particulièrement. Ce dernier, fortement inspiré par le cadre conceptuel du FASB, « *oriente la comptabilité vers l'aide à la décision, il privilégie les besoins d'informations des investisseurs, ...* » (Colasse, 2009, p. 109).

Contrairement aux cadres conceptuels du FASB et de l'IASB, celui du Syscoahada révisé ne privilégie pas expressément les investisseurs. Les besoins de toutes les parties prenantes à l'information comptable et financière sont censés être satisfaits par les états financiers élaborés. « *Il s'agit donc d'une information multiple (aux divers partenaires économiques) dans le cadre d'une **PERTINENCE PARTAGÉE*** » (AUDCIF - SYSCOHADA, 2017, p. 76).

L'autre élément marquant du Syscoahada révisé est la substitution du TFT au TAFIRE. Ces deux tableaux font partie de la famille des tableaux de flux et de financement.

Le TAFIRE était destiné à « *comprendre les évolutions qui sont à l'origine du niveau des emplois et ressources durables observées à la date où est dressé le bilan* » (Gouadain et Wade, 2009, p. 1311). Sa construction aboutit à la détermination de l'excédent ou de l'insuffisance de ressources de financement qui équivaut en montant à la variation de la trésorerie observée de l'ouverture à la clôture de l'exercice.

Le TFT, quant à lui, « *retrace les mouvements "entrée" ou "sortie" de liquidités de l'exercice* » (Sambe et Diallo, 2017, p. 873). Il présente et agrège les flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles, des activités d'investissement et des activités de financement. Avec la prise en compte de la trésorerie initiale, le tableau boucle sur la trésorerie finale.

Si les logiques de base de ces deux tableaux (TAFIRE et TFT), ainsi que leurs présentations divergent, leurs constructions nécessitent l'utilisation des mêmes matériaux et ils bouclent sur la détermination de la trésorerie finale. En s'inspirant de Hoarau (2009, p. 1326), il est possible d'avancer que ces deux tableaux permettent d'apprécier de façon dynamique la solvabilité et le risque de faillite, de caractériser les politiques d'investissement et de financement, etc. Ils peuvent servir alors à faire les mêmes diagnostics de l'entité et procurer des informations relatives à sa croissance, sa rentabilité, sa liquidité, son endettement, ses équilibres financiers, etc. Selon Leutenegger (1999, p. 5), « *rigoureusement, les mêmes informations sont contenues dans les uns et les autres, mais elles sont organisées de manière différente* ».

Toutefois, il est nécessaire d'insister sur le fait que la primauté accordée aux investisseurs par les normes comptables internationales n'est pas retenue par le cadre conceptuel du Syscoahada révisé qui met tous les parties prenantes sur le même pied d'égalité. En effet, les concepteurs du Syscoahada révisé destinent le TFT à une pluralité d'utilisateurs (dirigeants, fournisseurs de capitaux, Etat, assureurs, salariés, fournisseurs, clients, autres groupes d'intérêt). Ces derniers ne constituent pas un groupe homogène ; ils ont aussi bien des besoins informationnels communs que spécifiques, voire contradictoires parfois, de sorte qu'il n'est presque jamais aisé d'envisager les satisfaire tous.

---

<sup>8</sup>Financial Accounting Standards Board.

<sup>9</sup>International Accounting Standards Board.

Freeman (1984, p. 46) définit les parties prenantes « *comme tout groupe ou individu qui peut affecter ou qui peut être affecté par la réalisation des objectifs de l'entreprise* ». Pour (Clarkson, 1995 ; Donaldson et Preston, 1995), les intérêts des parties prenantes ont une valeur intrinsèque et aucun intérêt n'est censé dominer les autres. La stipulation par le Syscohada révisé de destinataires multiples et logés à la même enseigne semble s'inscrire dans la logique des réflexions précédentes.

Pour sa part, Raffournier (2018, p. 339) avance que « *la théorie des parties prenantes considère que l'entreprise privilégie le groupe le plus puissant, c'est-à-dire celui qu'elle juge le plus nécessaire à son fonctionnement* ». Ceci dépend des spécificités de l'activité de l'entité, de ses caractéristiques et particulièrement de la composition de son actionnariat. La posture prise par l'IASB peut aussi se comprendre à la lumière de ce raisonnement. « *Comme les investisseurs sont les apporteurs de capitaux à risque de l'entreprise, la fourniture d'états financiers qui répondent à leurs besoins répondra également à la plupart des besoins des autres utilisateurs susceptibles d'être satisfaits par des états financiers* » (§10 du cadre conceptuel de l'IASB).

Le remplacement du TAFIRE par le TFT opéré par le Syscohada révisé recèle un certain nombre de choix (structure du tableau et logique d'analyse) qu'il est nécessaire de comprendre, d'où le recours à la théorie positive de la comptabilité.

Cette théorie traduit une rupture avec le courant normatif qui avait principalement cours en matière de recherche comptable. Selon Raffournier (op. cit., p. 19), « *l'objectif sous-jacent à la plupart des travaux de l'époque était de mettre au point un système comptable idéal, permettant de mesurer le « vrai » résultat économique de l'entreprise* ». L'émergence de ce paradigme, fondé sur la nécessité d'expliquer les pratiques et choix comptables a fait l'objet de la formulation proposée par Watts et Zimmerman (1986, 1990), à savoir : *Positive Accounting Theory*. Selon Casta (2009, p. 1396), « *la théorie positive de la comptabilité tend à expliquer et à prédire le comportement des producteurs et des utilisateurs de l'information comptable, dans le but ultime d'éclairer la genèse des états financiers* ».

D'un point de vue purement scientifique, il n'y a de théories qu'explicatives (Colasse, Saboly et Turrillo, 2001). L'adoption du TFT et l'abandon du TAFIRE que cela induit intègre des choix comptables spécifiques en sus de la nouvelle logique d'analyse sous-jacente qu'il est nécessaire de comprendre. Elle peut aussi être appréciée à la lumière de la réponse de Watts et Zimmerman (1990) à l'une des critiques formulées à l'encontre de la théorie positive de la comptabilité. En effet, Christensen (1983) considère que cette théorie devrait s'intéresser aux faits comptables (les états financiers) au lieu d'expliquer et prédire ce qui adviendrait à la suite des choix comptables opérés par les dirigeants. Ces faits comptables procèdent d'une construction sociale et dépendent des comptables et dirigeants y ont répondu Watts et Zimmerman (op. cit., 1990).

Cette adoption peut aussi dépendre de l'influence de l'environnement institutionnel, d'où le recours à la théorie néo institutionnelle pour tenter d'en comprendre les ressorts.

La théorie néo institutionnelle constitue un courant qui consacre un renouvellement de l'analyse des organisations. En effet, inspirés par les travaux de Meyers et Rowan (1977), DiMaggio et Powel (1983) en ont assis les dimensions cognitives et culturelles (Plane, 2017). Il apparaît que les institutions, en quête de reconnaissance ou de légitimité, sont influencées par l'environnement institutionnel dans lequel elles évoluent.

La sociologie néo-institutionnelle s'attache à expliquer la ressemblance des organisations évoluant dans un même environnement institutionnel. Ce processus d'homogénéisation répond au concept d'isomorphisme qui repose sur l'idée que les organisations convergent dans un champ organisationnel qui, lui-même, se modifie progressivement pour accompagner ce changement (DiMaggio et Powell, 1991).

DiMaggio et Powell (1983) identifient trois formes d'isomorphisme : coercitif, normatif et mimétique. L'isomorphisme coercitif résulte de pressions formelles et informelles exercées par les organisations appartenant à un champ ou provient des attentes culturelles d'une société. L'isomorphisme normatif se base sur le phénomène de professionnalisation. En effet, beaucoup plus que la recherche d'un optimum économique, c'est la démonstration de la conformité des décisions aux normes produites par la structure sociale qui guident les membres de la profession. Ces normes ainsi produites et copiées engendrent, dans un processus toujours renouvelé, une homogénéisation croissante des structures. L'isomorphisme mimétique, pour sa part, traduit le comportement des organisations confrontées à un problème dont les causes sont obscures ou les solutions inconnues. Cette dynamique prend la forme de l'imitation des comportements des organisations apparaissant comme légitimes dans un champ. Le mimétisme favorise les phénomènes de mode, conduit à la conformité, à l'imitation et, plus encore, à l'attrait des managers pour les nouveaux outils et méthodes de gestion (Huault, DiMaggio et Powell, 2009).

Au même titre que les développements précédents, plusieurs contributions antérieures permettent-elles de mieux comprendre les tenants et aboutissants de la présente étude.

## **2.2 Contributions antérieures à l'étude effectuée**

Deux principaux centres d'intérêt sont identifiés. Il s'agit, d'une part, des développements relatifs aux tableaux de financement et de flux et, d'autre part, des problématiques attachées aux besoins en informations comptables et financières des dirigeants d'entreprise.

Relativement au premier axe, Stolowy (1989) effectue une comparaison du tableau de financement du PCG 82 (TF 82) et du tableau des flux de trésorerie selon leurs structures, leurs avantages et limites ainsi que des difficultés techniques que leur construction engendre. Sur le premier point, il relève que les flux monétaires ainsi que les décalages comptables sont répartis par fonction pour le TFT, tandis que c'est une structuration en ressources et emplois qu'utilise le TF 82. Les principaux avantages concernent respectivement les informations fournies sur le fonds de roulement, le besoin en fonds de roulement et la stratégie financière pour le TF 82 et les informations détaillées sur la variation de trésorerie et sur la prévention des difficultés pour le TFT. Les principales limites tiennent à l'absence de détails de la variation de trésorerie par fonction pour le TF 82 et le défaut d'information sur le fonds de roulement et le besoin en fonds de roulement pour le TFT. Quant aux difficultés techniques de construction, elles apparaissent beaucoup plus nombreuses pour le TFT que pour le TF 82 et concernent les traitements spécifiques d'une vingtaine de postes (provisions, variation des postes du bas du bilan, ...etc).

Ensuite, Hoarau (2009), dans le cadre d'une étude relative au tableaux de financement et de flux, reprend à son compte la substance des axes de comparaison de Stolowy (1989) et insiste sur les logiques d'analyse des deux tableaux qui divergent. La logique induite par le tableau de financement est celle de la couverture de la variation des emplois par la variation des ressources alors que le TFT a pour finalité première d'expliquer la variation de trésorerie. En effet, le tableau de financement propose une analyse de l'évolution du fonds de roulement en permettant de juger du niveau de financement des immobilisations, de l'équilibre financier,

du potentiel de remboursement des emprunts à l'aide de la capacité d'autofinancement globale et du risque de défaillance. Quant au TFT, il traduit la primauté accordée à la trésorerie, du fait de son caractère objectif, parmi les indicateurs de gestion de l'entreprise et d'appréciation du risque de défaillance. La trésorerie permet aussi de juger de la solvabilité de l'entreprise, sa bonne santé, sa vulnérabilité et sa flexibilité financière. Les deux tableaux facilitent aussi le passage au plan financement.

Pour sa part, Colasse (2008) avance que les tableaux de financement et de flux proposent un dépassement de l'analyse statique de la situation financière en offrant la possibilité d'une analyse dynamique du risque de défaillance. A titre d'illustration, dans son approche fonctionnelle, le tableau de financement du PCG permet de calculer la variation du fonds de roulement net global ( $\Delta$ FRNG) par différence entre les variations des ressources stables et des emplois stables et traduit ensuite son ( $\Delta$ FRNG) utilisation par le financement de la variation du besoin en fonds de roulement ( $\Delta$ BFR). Il poursuit son développement en affirmant que « l'interprétation d'un tableau de financement fonctionnel consiste à rechercher les causes de la variation de trésorerie (Ibid, 2008, p. 85). Quant aux tableaux des flux de trésorerie, ils servent à « mettre en évidence la contribution des différentes catégories d'activités de l'entreprise à la variation globale de la trésorerie au cours de l'exercice » (Ibid, 2008, p. 91).

Par ailleurs, Leutenegger (1999) soulève les ambiguïtés attachées à l'analyse du fonds de FRNG et du BFR découlant du tableau de financement, ce qui, selon l'auteur, a ouvert la voie au développement de l'approche fonctionnelle d'analyse et a facilité la référence à la trésorerie comme indicateur de la situation financière et l'émergence des tableaux de flux de trésorerie.

En ce qui concerne le deuxième axe, Degos (1993) apporte un éclairage sur le comportement des dirigeants de petites et moyennes entreprises (PME) de la région de la Gironde face aux données comptables en se fondant sur une analyse des comptes sociaux de ces entreprises. Il a réussi alors à faire la distinction entre le comportement affiché et le comportement émergent (qui est jugé être le comportement réel). Ainsi, il a fait ressortir deux types de comportements managériaux : une gestion orientée vers les données économiques et une autre fondée essentiellement sur les données financières. Comparativement aux dirigeants des grandes entreprises, ceux des PME paraissent plus enclins à intégrer les variables économiques que les variables financières dans leur comportement managérial (Ibid, 1993).

Pour Osborne (1992), les managers se fondent souvent pour la gestion quotidienne des opérations de production et de logistique, sur des sources informelles (rapports oraux, téléphone) plutôt que sur des sources comptables et financières. Ce dernier résultat a été observé auprès de trente et un (31) firmes entrepreneuriales où les entrepreneurs attendent très peu de leurs collaborateurs comptables et financiers en termes de production d'informations pour la prise de décision.

De même, Dumontier et Raffournier (1989) relèvent deux dimensions à l'information comptable, l'une contractuelle et l'autre prédictive. La dimension contractuelle procède de la théorie contractuelle des organisations et se comprend par la nécessité pour l'information comptable de fournir des données quantitatives qui permettent de s'assurer du respect des engagements des parties prenantes. Selon la conception prédictive, « l'information comptable s'apprécie par rapport à l'usage qu'en font les investisseurs pour définir et réviser leurs anticipations » (Ibid, 1988, p. 68).

Pour Saboly (1994), le dirigeant joue un double rôle. Il est en même temps offreur de produits comptables et utilisateur des informations produites. Etant à la fois bénéficiaire direct et indirect d'avantages générés par l'information, il poursuit doublement son intérêt en

recherchant une amélioration de la qualité. Plus tard, l'auteur avance que les données comptables qui influencent les dirigeants sont de deux types : celles de type informationnel (méthodes d'évaluation, modèles de présentation, etc.) et celles de type organisationnel (processus de fabrication de l'information comptable, externalisation ou non des activités comptables, etc.) (Saboly, 2001). En effet, dans le cadre d'une étude sur le lien entre comptabilité et défaillance des entreprises, l'auteur avance que « *l'information comptable est un des éléments de détection des difficultés, un outil d'information du dirigeant* » (op. cit., 2001, p. 72). Aussi, l'implémentation d'un bon système d'information qui intègre des éléments financiers et non financiers, des indicateurs psychologiques, sociologiques et stratégiques attachés au dirigeant, ainsi que des outils d'analyse statistique, permet-elle de prévenir les défaillances des entreprises.

De son point de vue, Chapellier (1993) considère qu'une information comptable est une donnée qui contribue aux processus de prise de décisions des dirigeants. Par ailleurs, l'analyse financière constitue une pratique très répandue dans les PME. En effet, sur la base d'une étude suivante (Chapellier, 1994), il relève que seulement deux (2) dirigeants sur cent treize (113) ne disposent d'aucune donnée d'analyse financière. Aussi, montre-t-il (Chapellier, 1994, 1997), d'une part, des liens entre les pratiques comptables et les variables comportementales telles que la formation et les buts du dirigeant, la mission et la formation du comptable interne, l'implication du comptable externe, l'expérience du dirigeant, l'âge et le type de formation et, d'autre part, l'influence du profil du dirigeant de la PME et ses finalités sur les systèmes d'information de contrôle de gestion et l'usage effectué des informations générées.

Enfin, une étude de Bigou-Laré (2001) sur les pratiques comptables de trente six (36) entreprises togolaises lui a permis de relever que l'information comptable est utilisée par les managers, aussi bien, pour la prise de décisions quotidiennes, de décisions relatives aux produits, aux concurrents ainsi que pour les décisions d'investissement et stratégiques. Ces dernières procèdent le plus souvent des performances passées. Aussi, l'étude de l'auteur intervenant peu de temps après l'adoption du Syscoa, il fondait ses espérances dans la contribution de ce référentiel, en dehors de la comptabilité générale, à l'amélioration du système d'information de gestion tels que les tableaux de bord, la comptabilité analytique et les états financiers des entreprises concernées.

### **3. Méthodologie de recherche**

Afin de cerner convenablement les éléments autour desquels le thème étudié est articulé, particulièrement l'appréciation du TAFIRE et du TFT, le niveau de connaissances en comptabilité et en analyse financière et surtout les besoins informationnels des dirigeants d'entreprise, nous avons procédé à une étude documentaire pour améliorer notre compréhension du phénomène. À la lumière du cadre théorique d'interprétation que nous avons mobilisé, une approche thématique a permis de mieux en appréhender les contours.

Ensuite, nous avons adopté une démarche d'enquête en trois principales étapes étalées sur les dix premiers mois de l'année 2018. En premier lieu, à l'aide d'entretiens semi-directifs, une étude exploratoire destinée à faire émerger les perceptions de base liées à l'adoption du TFT a été menée. Dix (10) professionnels comptables (principalement le

Président de l'Ordre des Experts Comptables et Comptables Agréés), vingt (20) enseignants de comptabilité et d'analyse financière et dix (10) comptables et dirigeants d'entreprise ont été sollicités à ce sujet. En effet, nous considérons que chacun de ces acteurs a ses propres représentations et perceptions de l'adoption intervenue.

En second lieu, nous nous sommes rapprochés des cadres de la Direction Générale des Impôts (DGI) pour obtenir le point à jour des entreprises répertoriées dans leurs bases de données. Les statistiques qui nous ont été fournies se présentent comme suit (Tableau 1) :

<b>Tableau 1 : STATISTIQUE CONTRIBUABLE</b>				
	<b>CIPE (TPS)</b>	<b>MOYENNE</b>	<b>GRANDE</b>	<b>TOTAL</b>
<b>ACTIF</b>	11798	2090	489	14377
<b>INACTIF</b>	2547	1335	17	3899
<b>TOTAL</b>	14345	3425	506	18276

Source : DGI/DPSE/mars 2018.

Sur la base de cette information, nous avons restreint notre population mère aux grandes et moyennes entreprises, les micro et petites entreprises n'étant pas astreintes à présenter le TFT particulièrement.

La troisième étape essentielle a consisté à élaborer un questionnaire guide (Annexe) qui résume nos attentes et qui a fait l'objet d'administration en entretiens directifs. Pour ce faire, nous avons d'abord procédé à un échantillonnage en utilisant la méthode des quotas sur la base des informations fournies par la DGI (Tableau 1). Cette méthode consiste à élaborer un modèle réduit de la population étudiée, par segmentation de la population mère constituée ici des grandes et moyennes entreprises (Royer et Zarlowski, 2014).

Ensuite, avec l'appui appréciable des Chefs des centres de traitement des impôts de la DGI, nous avons contacté les dirigeants d'entreprise et pu nous entretenir avec une grande majorité d'entre eux. A l'issue d'un millier de tentatives effectuées, nous avons pu nous entretenir avec 544 dirigeants d'entreprise (souvent aidés de leurs comptables). La collecte des données effectuée vise à faire émerger les besoins informationnels de ces derniers, leur profiler les facteurs susceptibles d'influencer l'appréciation du TAFIRE et la connaissance du TFT. Ainsi, à partir des données empiriques collectées et en adoptant la démarche cartésienne, nous avons opté pour une étude descriptive à visée compréhensive. Après vérification de codification, la saisie des données a été réalisée avec le logiciel Epidata 3.1 muni d'un programme de contrôle de saisie. Ensuite l'apurement de la base a été réalisé avec le logiciel SPSS/PC version 25.

La description de l'échantillon de dirigeants d'entreprise interrogés a été faite avec les statistiques usuelles : les variables qualitatives en proportion. Par ailleurs pour effectuer l'analyse de profil, l'analyse en composantes multiples (ACM) a été utilisée. En outre, les tests de Khi-deux ou de Fisher exacts ont permis d'analyser l'effet des facteurs susceptibles d'influencer l'appréciation du TAFIRE et la connaissance du TFT. Les tableaux et les graphiques sont réalisés avec le logiciel World puis Excel 2016.

## Variables à l'étude

Pour atteindre les objectifs dudit travail des données transcrites sur le Tableau 2 qui suit ont été collectées. Spécifiquement, les besoins en informations comptables et financières ont été empruntés à la littérature (Degos, 1993, 2005a, 2005b ; Colasse, 2007, 2008 ; Sion, 2017 ; Stolowy, 1989, 2003 ; Hoarau, 2008, 2009 ; Leutenegger, 1999 ; Dumontier et Raffournier, 1988 ; Saboly, 1994, 2001 ; Chapelier, 1993, 1994, 1997, Bigou Lare, 2001).

**Tableau 2 : Appréciation et utilisation du TAFIRE – Besoins en ICF du dirigeant**

Variables	Items	
-Catégories d'entreprises	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Entreprise (G/M)</li> <li>✓ Données personnelles (sexe, âge, diplôme en gestion, autre diplôme)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Variable indépendante</li> <li>- Variables indépendantes</li> </ul>
-Données personnelles	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Connaissances en comptabilité</li> <li>✓ Connaissances en analyse financière</li> <li>✓ Connaissances spécifiques du TAFIRE</li> <li>✓ Connaissances spécifiques du TFT</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Variable dépendante/indépendante</li> <li>- Variable dépendante/indépendante</li> <li>- Variable dépendante</li> </ul>
-Connaissances générales et spécifiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Utilisation du TAFIRE pour décider</li> <li>✓ Appréciations du TAFIRE</li> <li>✓ Besoins d'informations comptables et financières (Trésorerie, équilibre financier, rentabilité, profitabilité, croissance, compétitivité)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Variable dépendante</li> <li>- Variable dépendante</li> <li>- Variables dépendantes</li> </ul>
-Besoins d'informations		

Source : Réalisé par nous-même

Les catégories d'entreprises (grande et moyenne) sont celles qui relèvent du système normal et astreintes à présenter les quatre états financiers. Les données personnelles permettent d'identifier le profil du dirigeant d'entreprise, tandis que les connaissances générales et spécifiques servent à apprécier le niveau de chaque dirigeant d'entreprise dans le domaine étudié. Compte tenu du fait que l'année 2018 est la première année d'application du Syscohada révisé, l'utilisation du TFT pour décider n'a pas été intégrée parmi les données à recueillir. Le dernier grand point sert à préciser les besoins d'informations comptables et financières des dirigeants d'entreprise.

## 4. Résultats et discussion

Les résultats obtenus sont exposés à la suite et sont suivis d'une discussion adaptée.

### 4.1 Résultats

Du traitement des données collectées auprès des dirigeants d'entreprise, se dégagent les résultats qui suivent et relèvent de deux types d'analyse, l'une dite univariée et la seconde qualifiée de multivariée.

#### 4.1.1 Analyse univariée

Cette analyse s'intéresse aux caractéristiques de la population étudiée, aux traits relatifs aux connaissances générales et spécifiques, à l'usage ainsi qu'à l'appréciation du TAFIRE et aux besoins informationnels. Les résultats obtenus sont synthétisés en trois tableaux et deux graphiques qui se présentent comme suit.

**Tableau 3 : Caractéristiques de l'échantillon étudié**

	Effectifs(N)	Pourcentage (%)
<b>Age (ans)</b>		
24-28	90	16,5
29-33	114	21,0
34-38	132	24,3
39-43	92	16,9
44-48	60	11,0
49-53	22	4,0
54 et plus	34	6,3
<b>Types d'entreprise</b>		
Grand	63	11,6
Moyen	481	88,4
<b>Sexe</b>		
Masculin	539	99,1
Féminin	5	0,9
<b>Total</b>	<b>544</b>	<b>100</b>

Source : Réalisé par nous-même

Une forte proportion (environ 90 %) des répondants a moins de 50 ans. Par ailleurs, les répondants proviennent essentiellement des moyennes entreprises (88,4 %) et sont presque tous (99,1 %) de sexe masculin.

**Tableau 4 : Traits relatifs aux connaissances générales et spécifiques**

	Effectifs(N)	Pourcentage (%)
<b>Diplôme en gestion</b>		
Oui	515	94,7
Non	29	5,3
<b>Autres diplômes</b>		
Oui	515	94,7
Non	29	5,3
<b>Connaissances en comptabilité</b>		
Pas de connaissance	27	5,0
Faible	135	24,8
Bonne	382	70,2
<b>Connaissances en analyse financière</b>		
Pas de connaissance	27	5,0
Faible	135	24,8
Bonne	382	70,2
<b>Connaissances spécifiques du TAFIRE</b>		
Pas de connaissance	55	10,1
Faible	107	19,7
Bonne	382	70,2
<b>Connaissances spécifiques du TFT</b>		
Pas de connaissance	109	20,0
Faible	434	79,8
Bonne	1	0,2
<b>Total</b>	<b>544</b>	<b>100</b>

Source : Réalisé par nous-même

Les répondants sont presque tous diplômés en gestion en appui d'autres diplômes (94,7 %). Ils ont majoritairement de bonnes connaissances en comptabilité générale, en analyse financière et des connaissances spécifiques du TAFIRE (70,2 %). Par contre, les connaissances spécifiques du TFT sont nulles pour 20 % et faibles pour 79,8 % d'entre eux.

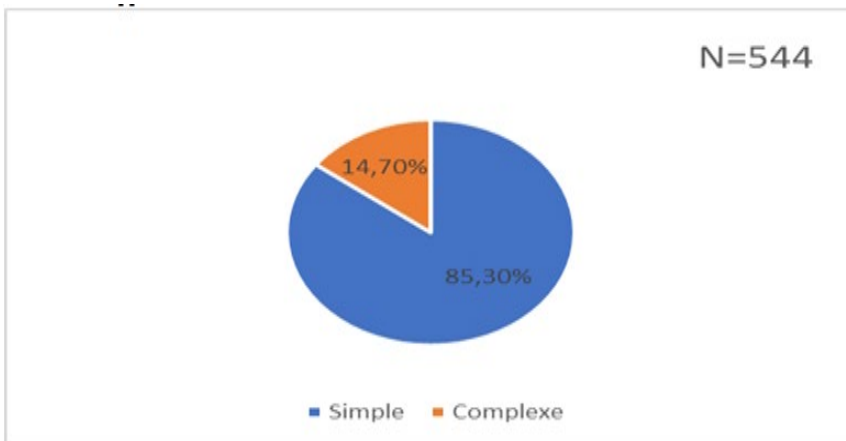
**Source : Réalisé par nous-même**



**Graphique 1 : Usage du Tafire**

Il ressort des résultats que très peu (5,1 %) de répondants utilisent le TAFIRE pour décider.

**Source : Réalisé par nous-même**



**Graphique 2 : Appréciation du TAFIRE**

Une très grande majorité de répondants (85,30 %) jugent le TAFIRE simple.

**Tableau 5 : Besoins informationnels**

	Effectifs(N)	Pourcentage (%)
Trésorerie	544	100
Equilibre financier	544	100
Rentabilité	544	100
Profitabilité	544	100
Croissance	544	100
Compétitivité	544	100

Source : Réalisé par nous-même

Une unanimité parfaite se dégage sur la multitude des besoins informationnels. En effet, aucun des indicateurs ne prend le pas sur les autres.

#### 4.1.2 Analyse multivariée

Deux points d’ancrage ont été retenus, à savoir une analyse descriptive multidimensionnelle et une présentation des facteurs d’influence.

##### 4.1.2.1 Analyse descriptive multidimensionnelle

Elle comprend le récapitulatif des modèles utilisés, la mise en exergue des relations entre les modalités des variables (Tableau 2) en jeu ainsi que les corrélations entre les variables d’origine.

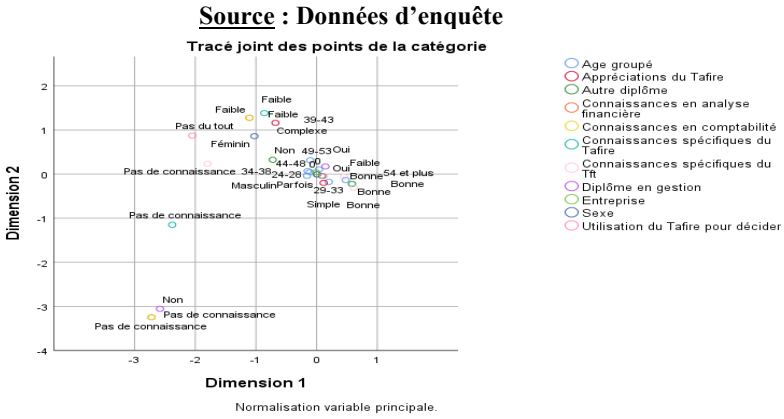
**Tableau 6 : Récapitulatif des modèles**

Dimension	Alpha de Cronbach	Variance Représentée Total (Valeur propre)	Inertie	% de la variance
1	0,849	4,380	0,398	39,816
2	0,768	3,317	0,302	30,159
Total		7,697	0,700	
Moyenne	0,814 <sup>a</sup>	3,849	0,350	34,987

Source : Données d’enquête

**Nota-** a :la moyenne alpha de Cronbach est basée sur la valeur propre moyenne.

Sur chaque axe de représentation, on note une forte corrélation inter-items (alpha de Cronbach). Le coefficient Alpha de Cronbach moyen pour les axes de représentation est de 81,4% (> 80%) traduisant ainsi que les données collectées sont fiables. Ces deux axes expliquent (inertie :70%) des observations de la base de notre étude.



**Graphique 3 : Relation entre les modalités des variables en jeu**

Ici, il s'agit des relations existantes entre les différentes catégories de chaque variable mise en étude. Ce graphique traduit les diagrammes joints des points de modalités des variables étudiées. Ces points illustrent les poids associés à chacune des modalités des variables selon les deux dimensions. Les modalités se trouvant dans le quadrant inférieur gauche sont généralement associées aux individus n'ayant pas de connaissance en comptabilité générale, en analyse financière et de diplôme en gestion. Ensuite, se trouvent dans le quadrant supérieur gauche des individus ayant une faible connaissance en comptabilité, en analyse financière, d'un âge entre 39-43, principalement des femmes, estimant complexe l'usage du TAFIRE. On constate que certaines modalités se trouvant près du centre (0,0) ont un faible pouvoir de discrimination.

**Tableau 7 : Matrice des variables d'origine des corrélations**

	Entreprise	Sexe	Age groupé	Diplôme en gestion	Autre diplôme	Connaissances en comptabilité	Connaissances en analyse financière	Connaissances spécifiques du TAFIRE	Connaissances spécifiques du TFT	Utilisation du Taire pour décider	Appréciations du TAFIRE
Entreprise	1,000	-,266	-,364	-,016	-,074	-,009	-,009	-,010	-,007	-,006	,021
Sexe	-,266	1,000	,114	-,023	,028	-,043	-,043	-,087	-,096	-,152	,014
Age groupé	-,364	,114	1,000	-,066	-,008	,061	,061	,035	,035	-,054	-,061
Diplôme en gestion	-,016	-,023	-,066	1,000	-,057	-,644	-,644	-,535	-,431	,055	-,099
Autre diplôme	-,074	,028	-,008	-,057	1,000	-,074	-,074	-,274	-,219	-,635	-,130
Connaissances en comptabilité	-,009	-,043	,061	-,644	-,074	1,000	1,000	,947	,786	,266	-,238
Connaissances en analyse financière	-,009	-,043	,061	-,644	-,074	1,000	1,000	,947	,786	,266	-,238
Connaissances spécifiques du TAFIRE	-,010	-,087	,035	-,535	-,274	,947	,947	1,000	,829	,561	-,172
Connaissances spécifiques du TFT	-,007	-,096	,035	-,431	-,219	,786	,786	,829	1,000	,463	-,490
Utilisation du Taire pour décider	-,006	-,152	-,054	,055	-,635	,266	,266	,561	,463	1,000	,097
Appréciations du TAFIRE	,021	,014	-,061	-,099	-,130	-,238	-,238	-,172	-,490	,097	1,000

**Source : Données d'enquête**

Une corrélation positive apparaît entre, d'une part, les connaissances en comptabilité, les connaissances en analyse financière et, d'autre part, les connaissances spécifiques du TAFIRE (94,7%), du TFT (78,6%) et l'usage du TAFIRE pour décider (26,6%). Par rapport à ces mêmes facteurs, une corrélation avec l'appréciation du TAFIRE ressort, mais elle est relativement faible en valeur absolue.

#### 4.1.2.2 Facteurs d'influence

L'appréciation du TAFIRE et les connaissances spécifiques du TFT constituent les points d'intérêt en question. Nous relevons qu'il existe un lien positif statistiquement significatif car la P-value est inférieur à 5%.

**Tableau 8 : Facteurs susceptibles d'influencer l'appréciation du TAFIRE**

	Appréciation du TAFIRE		
	Simple	Complexe	P-value
<b>Diplôme en gestion</b>			0,014*
Oui	435(84,5%)	80(15,5%)	
Non	29(100%)	0(0%)	
<b>Connaissances en comptabilité</b>			0,000*
Pas de connaissance	27(100%)	0	
Faible	81(60%)	54(40%)	
Bonne	356(85,3%)	26(14,7%)	
<b>Connaissances en analyse financière</b>			0,000*
Pas de connaissance	55(100%)	0	
Faible	53(49,5%)	54(50,5%)	
Bonne	356(85,3%)	26(14,7%)	

**Source : Réalisé par nous-même**

Le diplôme en gestion (84,5%), les connaissances en comptabilité (85,3%) et en analyse financière (85,3%) influencent l'appréciation du TAFIRE, jugé simple.

**Tableau 9 : Facteurs susceptibles d'influencer la connaissance spécifique du TFT**

	Connaissances spécifiques du TFT			P-value
	Pas de connaissance	Faible	Bonne	
<b>Diplôme en gestion</b>				0,000*
Oui	82(15,4%)	432(83,9%)	1(0,2%)	
Non	27(93,1%)	2(6,9%)	0	
<b>Connaissances en comptabilité</b>				0,000*
Pas de connaissance	27(100%)	0	0	
Faible	82(60,7%)	53(39,3%)	0	
Bonne	0(0%)	381(99,7%)	1(0,2%)	
<b>Connaissances en analyse financière</b>				0,000*
Pas de connaissance	27(100%)	0	0	
Faible	82(60,7%)	53(39,3%)	0	
Bonne	0(0%)	381(99,7%)	1(0,2%)	

**Source : Réalisé par nous-même**

Une proportion de 83, 9% des répondants ayant un diplôme en gestion et 99,7% de ceux qui ont de bonnes connaissances en comptabilité générale et en analyse financière dispose d'une connaissance faible du TFT.

Ces principaux résultats suggèrent les discussions qui suivent.

## 4.2 Discussions

Deux axes de discussion sont identifiés : le premier porte sur l'appréciation du TAFIRE et les besoins des dirigeants d'entreprise en informations comptables et financières et le second est relatif aux motivations sous-jacentes à l'adoption du TFT.

### **4.2.1 L'appréciation du TAFIRE et les besoins des dirigeants d'entreprise en informations comptables et financières**

Au-delà de la nécessité de voir le Syscohadada s'adapter aux nouvelles réalités économiques afin de mieux les traduire, la campagne entretenue par les initiateurs de la révision et certains de ceux qui relayaient leurs idées a porté sur la complexité du TAFIRE pour les dirigeants d'entreprise, sa structuration, sa présentation sur quatre (4) pages et le fait qu'il soit peu utilisé pour la décision. Des producteurs aux utilisateurs de l'information comptable et financière au Bénin, chaque catégorie s'est prononcée à ce sujet. Pour les enseignants de comptabilité, rien n'était à redire sur la présentation des états financiers et particulièrement, ils ne jugent pas le TAFIRE complexe (Cf. Observations du GRECA<sup>10</sup> sur le projet de révision du Syscohadada). Le CENAFOC<sup>11</sup> et l'OECCA-BENIN<sup>12</sup>, quant à eux, ont principalement recommandé la simplification des états financiers en général, le remplacement du TAFIRE par le TFT à présenter en une page et en mode portrait et le renvoi dans l'état annexé des deux premières pages du TAFIRE (Cf. Points de vue du CENAFOC et de l'OECCA-BENIN sur le projet de révision du Syscohadada).

Or, selon les résultats de la démarche empirique que nous avons effectuée à ce sujet, une très grande majorité de dirigeants d'entreprise (85,30 %) jugent le TAFIRE simple, contre 14, 70% des sujets qui le jugent complexe. En effet, le diplôme en gestion (84,5%), les connaissances en comptabilité (85,3%) et en analyse financière (85,3%) influencent l'appréciation du TAFIRE, jugé simple, la population interrogée étant à 84,5% diplômée en gestion.

Cette enquête ne confirme donc pas la complexité du TAFIRE pour les dirigeants d'entreprise invoquée pendant la campagne pré-adoption du Syscohadada même si très peu (5,1%) d'entre eux l'utilisent pour décider. Aussi, son remplacement par le TFT, présenté sur une page, ne garantit pas de disposer d'un état financier plus simple à construire (Stolowy, 1989).

Par ailleurs, pour les partisans du remplacement du TAFIRE, dont plusieurs membres du conseil de l'OECCA-BENIN, l'un des arguments principaux tenait au fait que les dirigeants d'entreprise sont essentiellement intéressés par la situation quotidienne de leur trésorerie, besoin que le TAFIRE ne permet pas de satisfaire. A ce sujet, il est nécessaire de relever que ni le TAFIRE, ni le TFT par lequel il a été remplacé, ne servent à fournir des informations sur la situation quotidienne de la trésorerie. En réalité, d'autres outils proposés par la comptabilité de gestion, tels que les budgets de trésorerie, les tableaux de bord de trésorerie, sont destinés au pilotage quotidien de la trésorerie (Désiré-Luciani et alii, 2013 ; Chapellier, 1993, 1997).

En l'espèce, le TAFIRE, instrument d'analyse de la stratégie financière de l'entreprise, destiné à décrire l'évolution des ressources et des emplois, ou à expliquer l'origine de la

---

<sup>10</sup> GRECA : Groupe de Réflexion pour un Enseignement Comptable Adéquat.

<sup>11</sup> CENAFOC : Centre National de Formation Comptable.

<sup>12</sup> OECCA-BENIN : Ordre des Experts Comptables et Comptables Agréés du Bénin.

variation de la trésorerie, peut répondre aux attentes de nombreux utilisateurs de l'information comptable et financière. Ce tableau de financement permet de juger les politiques de financement, d'investissement, de distribution de dividendes et d'évaluer la politique commerciale. Il offre aussi la possibilité de se représenter la relation entre rentabilité et risque, constitue un instrument essentiel de diagnostic pour le banquier, est un moyen d'appréciation des décisions stratégiques de l'entreprise et un élément de l'information des actionnaires. En effet, il fournit des informations aussi bien sur le fonds de roulement que sur la trésorerie. Aussi, l'approche fonctionnelle utilisée permet-elle d'apprécier les équilibres financiers et de mettre en évidence le besoin de financement. Par ailleurs, il s'inscrit dans une logique de gestion prévisionnelle en facilitant le passage vers un plan de financement (Colasse, 2007, 2008 ; Sion, 2017 ; Stolowy, 1989 ; Hoarau, 2008,2009 ; Leutenegger, 1999).

Avec le TFT, les investisseurs se font, annuellement, une idée de la façon dont les capitaux qu'ils ont mis à disposition sont gérés et comment les dividendes sont secrétés. Le TFT accorde une prépondérance à la trésorerie qui constitue un indicateur clé et vital pour les entreprises, particulièrement en matière de prévention de difficulté. De même, la trésorerie offre une information relativement objective par opposition au fonds de roulement (difficile à appréhender par un non initié et parfois entaché de l'incidence des conventions comptables et de la non définition du montant optimum de cet indicateur). Aussi, le TFT s'adapte-t-il aux prévisions en facilitant le passage au plan de financement (Colasse, 2007, 2008 ; Sion, 2017 ; Stolowy, 1989 ; Hoarau, 2008, 2009 ; Leutenegger, 1999).

Sur la base des spécificités de chacun des deux états financiers, des réflexions émergent. En effet, le taux de financement bancaire des entreprises paraît relativement faible<sup>13</sup> au Bénin et plus largement dans l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine(UEMOA), alors que le besoin de croissance et de développement est important. Dans le cas d'une économie où les entreprises ont un important besoin de financement, pendant que le financement bancaire des entreprises est d'un niveau assez faible comparativement aux pays occidentaux<sup>14</sup>, est-ce du TFT que ces entreprises ont besoin, beaucoup plus que du TAFIRE ? De même, les deux tableaux ne peuvent-ils pas cohabiter, en réservant le TFT aux entreprises qui sont obligées de présenter des états financiers conformément aux normes comptables internationales ?

Par ailleurs, l'enquête que nous avons effectuée révèle que les dirigeants d'entreprise, à l'unanimité, ont besoin d'informations sur la trésorerie autant que des informations sur la rentabilité, la croissance, l'équilibre financier, la compétitivité, etc. Ceci infirme l'un des principaux arguments avancés pour justifier l'adoption du TFT, en même temps que cela révèle la multitude des besoins en ICF des dirigeants d'entreprise qui émergent de plusieurs études antérieures (Degos, 1993 ; Osborne, 1992 ; Dumontier et Raffournier, 1988 ; Saboly, 1994,2001, Chapelier, 1993, 1994,1997, Bigou Lare, 2001). Dans ces conditions, il est

---

<sup>13</sup>Selon le document d'études et de recherche sur l'analyse en réseau de l'intégration du marché interbancaire dans l'Union économique et monétaire Ouest africaine(Uemoa) de Marie Louise DJIGBENOU-KRE et publié par la Banque Centrale, pour 73% des Etats de l'Afrique de l'Ouest (Bceao), le crédit des banques octroyé au secteur privé a baissé au Bénin de 25 à 14,05% (D'après L'Economiste du Bénin – Juillet 2018)..

<sup>14</sup>Pour la plupart des pays occidentaux, le crédit intérieur fourni par le secteur financier, en 2017 ; dépasse largement 100% du Produit Intérieur Brut de chaque pays (Fonds monétaire international, statistiques financières internationales et données de fichiers, et estimations du PIB de l'OCDE et de la Banque mondiale).

nécessaire de s'interroger sur les raisons qui soutendent la mise en avant essentielle de la complexité du TAFIRE et des besoins quotidiens d'informations relatives à la trésorerie des dirigeants d'entreprise pour justifier le changement intervenu ?

#### **4.2.2 Les motivations sous-jacentes à l'adoption du TFT**

Il ressort de l'enquête effectuée que les deux raisons majeures qui justifieraient l'adoption du TFT, à savoir la complexité du TAFIRE et les préoccupations primordiales des dirigeants d'entreprises pour la trésorerie ne semblent pas fondées. Par ailleurs, les normes comptables internationales auxquelles le TFT est emprunté privilégient les besoins d'informations des investisseurs compte tenu des risques que ces derniers encourent en engageant leurs capitaux (Colasse, 2009). Dans ces conditions, des questionnements émergent. Premièrement, a-t-on vraiment voulu satisfaire les besoins des dirigeants d'entreprises ? Deuxièmement, a-t-on juste recherché la simplicité en substituant le TFT au TAFIRE ? Les réponses à ces interrogations sont peu aisées à donner. En effet, si la présentation du TFT sur une page paraît plus accessible que celle du TAFIRE (sur quatre pages), les deux tableaux utilisent les mêmes matériaux, mais sont organisés différemment (Leutenegger, 1999) et la construction du TFT paraît plus complexe que celle du TAFIRE.

Sur la base des résultats de notre enquête et en nous adossant à la littérature, nous avons, à nouveau, sollicité et obtenu un entretien avec le Président de l'OECCA-BENIN et d'autres membres de l'OECCA-BENIN. Il s'agissait pour nous, de comprendre les réelles motivations de l'adoption du TFT. Ces entretiens nous ont permis de comprendre que les pressions financières de la Banque mondiale, entre autres, ont largement contribué à cette adoption. Elle procéderait en effet d'un processus d'homogénéisation qualifié d'isomorphisme (DiMaggio et Powell, 1991). Les trois formes d'isomorphisme, coercitif, normatif et mimétique identifiées par ces deux auteurs semblent trouver un terrain d'application dans la thématique étudiée ici. Les pressions de la Banque mondiale relèvent de l'isomorphisme coercitif. De même, la copie, fut-elle partielle des normes internationales s'apparente à un isomorphisme normatif. Pour Huault et al. (2009), le mimétisme favorise l'imitation, les phénomènes de mode. Aussi, l'adoption du TFT peut être logé dans le cadre d'un isomorphisme mimétique.

## **Conclusion**

Avec l'adoption du Syscoahada révisé et en particulier du TFT à la place du TAFIRE, nous avons essayé d'en comprendre les ressorts. En effet, il est principalement reproché au TAFIRE sa complexité et le fait qu'il ne facilite pas les prises de décisions rapides et quotidiennes des utilisateurs, particulièrement des dirigeants d'entreprise. Ces derniers, souvent intéressés par la situation relative à la trésorerie de leur entreprise, ne disposeraient pas, avec le TAFIRE, d'un instrument pertinent, capable de leur fournir en permanence les informations nécessaires aux prises de décision rapides.

Ces arguments ont soulevé des questionnements sur le choix opéré. S'agit-il uniquement d'une réponse précise à un besoin identifié ou est-ce un alignement déguisé sur les normes comptables internationales ?

Le TAFIRE permet d'apprécier de quelle façon la variation des ressources a couvert la variation des emplois (Syscoa, 2000). Le tableau des flux de trésorerie, quant à lui, constitue

un outil d'appréciation de la situation financière de l'entité (AUDCIF - Syscohada, 2017). Ces deux tableaux font partie de la famille des tableaux de financement et de flux. Pour Hoarau (2009, p.1325), « *Un tableau de financement ou de flux a pour objet de retracer les besoins financiers nés au cours d'une période donnée et les moyens mis en œuvre pour les couvrir* ».

Pour mener à bien notre étude, nous avons adopté une posture interprétativiste, avec un corpus théorique constitué par les développements théoriques sur les tableaux de financement et de flux, la théorie des parties prenantes (Freman R. E., 1984), la théorie positive de la comptabilité (Watts et Zimmerman, 1986) et la théorie néo-institutionnelle (DiMaggio et Powell, 1983, 1991).

Ainsi, à la suite d'une étude documentaire et afin de préciser les besoins informationnels des principaux utilisateurs de l'information comptable et financière au Bénin, cinq cent quarante quatre (544) dirigeants d'entreprises ont été interrogés durant les dix (10) premiers mois de l'année 2018.

Les résultats de l'étude effectuée ne confirment pas la complexité arguée du TAFIRE et révèlent que les besoins informationnels des parties prenantes sont multiples (croissance, trésorerie, rentabilité, profitabilité, équilibre financier, compétitivité). D'autre part, si les logiques de base de ces deux tableaux (TAFIRE et TFT), ainsi que leurs présentations divergent, leurs constructions nécessitent l'utilisation des mêmes matériaux et ils bouclent sur la détermination de la trésorerie finale. Cette adoption semble relever de formes d'isomorphismes coercitif, normatif et mimétique en référence aux normes comptables internationales.

Ces résultats nous permettent d'améliorer notre compréhension des idéologies qui peuvent soutenir les choix ou adoptions de normes comptables ou, à tout le moins, des instruments comptables.

**Annexe**  
**Questionnaire**

**Entreprise**

**1) Données personnelles**

Sexe

Age

Diplôme en gestion

Autre diplôme

**2) Connaissances en comptabilité**

Pas de connaissance

Faible

Bonne

Très bonne

**3) Connaissances en analyse financière**

Pas de connaissance

Faible

Bonne

Très bonne

**4) Connaissances spécifiques du TAFIRE**

Pas de connaissance

Faible

Bonne

Très bonne

**5) Connaissances spécifiques du TFT**

Pas de connaissance

Faible

Bonne

Très bonne

**6) Utilisation du TAFIRE pour décider**

Pas du tout

Parfois

Souvent

**7) Appréciations du TAFIRE**

Simple

Complexe

**8) Besoins d'informations comptables et financières**

Trésorerie

Equilibre financier

Rentabilité

Profitabilité

Croissance

Compétitivité

## Références bibliographiques

- AUDCIF (Acte uniforme relatif au droit comptable et à l'information financière) – Système comptable OHADA, 2017.
- Bigou-Lare N., (2001), «Le Syscoa et la pertinence de l'information comptable : une analyse de la pratique dans les entreprises togolaises », Lomé, Togo.
- Capron M. (2005), «Les enjeux de la mise en œuvre des normes comptables internationales », In *Les normes comptables internationales, instruments du capitalisme financier*, Paris : La découverte, pp. 5-26.
- Capron M., Chiapello E.(2005), «Les transformations institutionnelles : l'Europe recule, l'IASB s'impose », In *Les normes comptables internationales, instruments du capitalisme financier*, Paris : La découverte, pp. 49-87.
- Casta J.F. (1997), «La comptabilité et ses utilisateurs» In *Encyclopédie de gestion*, Paris, 2<sup>e</sup> éd. , Economica.
- Casta J.F.(2009), «Théorie positive de la comptabilité», In *Encyclopédie de Comptabilité, Contrôle de Gestion et Audit*, Paris : Economica, pp.1393-1402.
- Causse G. (1999), «Vingt ans de normalisation comptable et de PCG : son influence dans les pays d'Afrique francophone», *Comptabilité-Contrôle-Audit*.
- Chapellier P. (1993), « Pour un élargissement de l'approche contingente du système d'information comptable de la PME », Acte du XIV<sup>ème</sup> Congrès de L'AFC, Toulouse, Mai.
- Chapellier P. (1994), Comptabilités et systèmes d'information du dirigeant de PME, Thèse de Doctorat de Sciences de Gestion, Université de Montpellier II.
- Chapellier P. (1997) «Profil de dirigeants et données comptables de gestion en PME», *Revue Internationale PME*, Vol. 10, n°1, 9-41.
- Christenson C. (1983), «The Methodology of Positive Accounting», *The Accounting Review*, vol. 58, pp. 1-22.
- Clarkson M.B.E. (1995), « A stakeholder framework for analysing and evaluating corporate socialperformance », *Academy of Management Review*, vol. 20, n°1, pp. 92-117.
- Colasse B., Saboly M. et Turillo B. (2001), «De la scientificité des théories issues de la recherche en comptabilité financière», In Dumontier P. et Teller R., *Faire de la recherche en comptabilité financière*, Vuibert-FNEGE.
- Colasse B.(2005), «Raymond John Chambers : pour une comptabilité continuellement actuelle», In *Les grands auteurs en comptabilité*, Paris : Editions EMS, pp. 197-215.
- Colasse B.(2007), *Les fondements de la comptabilité*, Paris : Editions la Découverte.
- Colasse B.(2008), *L'analyse financière de l'entreprise*, Paris : Editions la Découverte.
- Colasse B.(2009), «Harmonisation comptable internationale », dans *Encyclopédie de Comptabilité, Contrôle de Gestion et Audit*, Paris : Economica, pp. 877-890.
- Colasse B.(2009), « Cadres comptables conceptuels », dans *Encyclopédie de Comptabilité, Contrôle de Gestion et Audit*, Paris : Economica, pp. 103-114.
- Colasse B. et Pochet C.(2009), De la genèse du nouveau Conseil National de la Comptabilité (2007) : un cas d'isomorphisme institutionnel ?, *Comptabilité-Contrôle-Audit*, 2009/2, Tome 15, pp. 7-36.
- Degos J.-G.(1993), «L'image comptable des PME : une grille de lecture des comportements», *Revue française de gestion*, septembre-octobre, pp. 86-95.
- Degos J.-G. (2005a), «Gouvernance et communication financière des PME : l'importance du rapport de gestion», *La Revue du Financier*, Vol 27, n° 150.
- Degos J.G. (2005b), «Evaluer l'information comptable pour anticiper la valeur financière des actions», *La Revue du Financier*, Vol. 27 n° 156, p : 16-26.
- Désiré-Luciani et al. (2013), *Le Grand Livre du Contrôle de Gestion*, Paris, Ed. Eyrolles.
- DiMaggio P. et Powell W. (1983), The Iron-Cage Revisited : Institutional Isomorphism and Collective Rationality in Organizational Field, *American Sociological Review*, 48, April, 147- 160.
- DiMaggio, P., Powell W. (1991). Introduction. In *The New Institutionalism in Organizational Analysis* (Eds, Powell, W., DiMaggio P.). Chicago : University of Chicago Press, 1-38.
- Ding Y., Stolowy H., Tenenhaus M., (2002), «L'internationalisation de la présentation des états financiers des sociétés françaises : une étude empirique longitudinale », *Comptabilité Contrôle Audit*, Vol. 8, n° 1, pp. 45 – 68.
- Donaldson T., Preston L. E. (1995), «The Stakeholder Theory of the Corporation: Concepts, Evidence, and Implications», *Academy of Management Review*, vol. 20, n° 1, pp. 65-91.

- Dumontier P., Raffournier (1988), “L’information comptable : pour qui ? Pour quoi ?”, 9ème Congrès de l’AFC, May 1988, France. pp.cd-rom. fihal-00823775.
- FASB, Cadre conceptuel.
- Freeman R. E., Strategic Management: A Stakeholder Approach, Pitman, Boston, 1984.
- Gillet R., Levasseur M.,(2009), “Finance et Comptabilité”, In *Encyclopédie de Comptabilité, Contrôle de Gestion et Audit*, Paris : Economica, pp. 795 – 811.
- Gouadain D. et Wade E. B. (2009), “Syscoa/Ohada”, In *Encyclopédie de Comptabilité, Contrôle de Gestion et Audit*, Paris : Economica, pp. 1301 – 1316.
- Hoarau C. (2009), “Tableaux de financement et de flux”, In *Encyclopédie de Comptabilité, Contrôle de Gestion et Audit*, Paris : Economica, pp. 1325 – 1346.
- Hoarau C (2008), *Maîtriser le diagnostic financier*, Editions du groupe La Revue Fiduciaire, Paris, Coll.guide de gestion.
- Huault I., DiMaggio P. et Powell W. (2009), Des organisations en quête de légitimité, *Les Grands Auteurs en Management*, EMS, <halshs-00671797>.
- IASB, Cadre conceptuel.
- Issa-Sayegh J. et autres (2002), *OHADA – Traité et actes uniformes commentés et annotés*, Paris, 2<sup>e</sup> éd., Juriscope
- Lacombe-Saboly M. (1994), Les déterminants de la qualité des produits comptables des entreprises : Le rôle du dirigeant, Thèse de Sciences de Gestion, Université de Poitiers.
- Leutenegger M.-A. (1999), *Les tableaux d’Analyse des Flux*, Paris, Economica.
- Mangenot M.(2005), “Philosophie, origine, objectifs des normes internationales”, In *Les normes comptables internationales, instruments du capitalisme financier*, Paris : La découverte, pp. 151 – 183.
- Meyers J.W. et Rowan B. (1977), « Institutional organizations : Formal structure as Myth and ceremony », *American Journal of Sociology*, 83, pp. 340-363
- Michaëscu C. (2009), “Qualité de l’information comptable”, In *Encyclopédie de Comptabilité, Contrôle de Gestion et Audit*, Paris : Economica, pp.1219-1229.
- Ndjanyou L. (2008), Portée du système comptable OHADA sur la production et la diffusion de l’information financière des entreprises de petite dimension.
- Normes IAS 7 : Tableau des flux de trésorerie.
- OEC, « Le tableau des flux de trésorerie », Avis principes comptables n° 30, Revue Française de Comptabilité, novembre 1998, p. 23-31.
- Osborne R. L. (1992) « Information Power in the Private Company », *Journal of General Management*, 17, n° 4, été, pp. 13-24.
- Plan comptable français 1982,1999.
- Plane J.M. (2017), *Théorie des organisations*, Paris, Dunod, 5<sup>e</sup> éd..
- Raffournier B.(2000), “Comptabilité internationale” In *Encyclopédie de Comptabilité, Contrôle de Gestion et Audit*, Paris : Economica, pp. 371-382.
- Raffournier B. (2018), *Théorie de la Comptabilité Financière*, Paris, Ed. Economica.
- Royer I. et Zarlowski P. (2014), « Echantillon (s) », dans Thietart R.-A., «Méthodes de recherche en management», Paris, Dunod, 4<sup>e</sup> éd., pp. 105-128.
- Saboly M., 2001, « Information comptable et défaillance des entreprises : le cas français », *Comptabilité-Contrôle-Audit*, Tome 7, Vol. 2, p : 67-86.
- Sambe O. et Diallo M. I.(2017), *Comptable – Système comptable OHADA – Syscoahada*, Dakar, Editions Comptables et Juridiques, 4<sup>e</sup> éd..
- Schatt A. (2003), “Quel avenir pour l’information comptable”, Université de Franche-Comté.
- Sion M. (2017), *Réaliser un diagnostic financier*, Paris, Dunod, 2<sup>e</sup> éd..
- Smith M., Taffler R. J.(1995), “The Incremental Effect of Narrative Accounting Information in Corporate Annual Reports”, *Journal of Business Finance and Accounting*, Vol.22, n°8, pp. 1195 – 1219.
- Stolowy H. (1989), *Les tableaux de financement et de flux*, Paris, PUF, Que sais-je?
- Stolowy H., Breton G. (2003), « La gestion des données comptables : une revue de la littérature », *Comptabilité Contrôle Audit*, Tome 1, Vol. 1, Mai, p : 125-151.
- Syscoa (2000), *Plan comptable général des entreprises*, Paris, Ed. Foucher.
- Thietart R.-A.(2014), *Méthodes de recherche en management*, Paris, Dunod, 4e éd.
- Watts R.L. et Zimmerman J.L. (1986), *Positive Accounting Theory*, Prentice-Hall, Englewood Cliffs.
- Watts R.L. et Zimmerman J.L. (1990), “Positive Accounting Theory”, *The Accounting Review*, pp. 131-156.